

**ARRETE DE POLICE DE LA CIRCULATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N° 10-2022**

Le Maire de la Commune de BELBERAUD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 3221-4

Vu le code de la Voirie Routière

Vu le Code de la Route

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété relatif à la signalisation des routes et autoroutes

Vu le règlement départemental de voirie du Conseil Général de la Haute-Garonne du 20 janvier 2000.

Vu l'arrêté de voirie du Conseil Départemental n° 2012057185 en date du 22 mars 2012.

Vu la demande formulée le 15 février 2022 par l'Association des Parents d'élèves « Les Parents des Petits Princes » représentée par sa Présidente Mme Coralie Franceschi en vue d'organiser le défilé du Carnaval le samedi 12 mars 2022.

Considérant :

Qu'il importe dans un but de sécurité de réglementer la circulation et le stationnement pendant cette manifestation.

A R R E T E

ARTICLE 1 : Le Maire de Belberaud autorise la déambulation du « Carnaval » le samedi 12 mars 2022 de 15h à 16h30 dans les rues de Belberaud listées ci-dessous :

Départ : Parking du groupe scolaire « les Petits Princes », rue de la Cocagne, rue Juncarolles, rue de l'Autan, rue Hélène Boucher, chemin des Ecoliers, traversée du chemin de Poncet,

Arrivée : Place Saint Exupéry devant le centre Culturel.

ARTICLE 2 : Pendant le passage du Carnaval la circulation sera interdite à tous les véhicules **le samedi 12 mars 2022 de 15h à 16h30.**

ARTICLE 3 : Le défilé du Carnaval sera encadré sous la responsabilité des organisateurs, l'Association des Parents d'élèves « Les Parents des Petits Princes » et les parents des enfants munis d'un gilet de sécurité. Ces dispositions seront matérialisées par la signalisation réglementaire, mise en place et entretenue par la Mairie de Belberaud.

ARTICLE 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :

L'Association des Parents d'élèves « Les Parents des Petits Princes »

Le SICOVAL

Le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Haute-Garonne.

Le Maire de la commune de BELBERAUD

Sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ils recevront une ampliation.

Belberaud

Le 16 février 2022

Le Maire
Rafaël SORROCHE

